

CIRCULAIRE à MM. les Commandants des bâtiments composant la subdivision de l'Océanie.

MONSIEUR LE COMMANDANT,

J'ai été informé par le Ministre de la Marine de la nécessité d'apporter dans les dépenses de l'État la plus stricte économie, et j'ai été naturellement chargé de veiller à ce que cette règle soit suivie dans toutes les parties du service dont la direction m'est confiée. Depuis cette époque, j'ai eu connaissance de la circulaire du Ministre à MM. les préfets, officiers généraux, commandants de divisions navales, etc., etc., ayant le même but et prescrivant de revenir au vrai, c'est-à-dire d'abandonner le luxe pour rentrer dans la simplicité et la solidité. Cette manière, il faut le reconnaître, est celle dont l'officier de marine n'aurait dû s'écarter en aucun temps !

Mon intention formelle est que tous les objets non consommables soient employés aussi longtemps que l'usure le permettra ; que leur condamnation ne puisse avoir lieu qu'après qu'il aura été bien reconnu qu'ils ne peuvent plus remplir l'objet auquel ils sont destinés, et qu'ils ne peuvent pas être transformés pour être employés d'une autre manière.

Pour les objets consommables, je vous recommande particulièrement, entre autres matières dont je vous prie de faire surveiller l'emploi, le cordage, la peinture, la toile et le luminaire, approvisionnements dont le prix et la consommation sont généralement fort élevés.

Quant aux dépenses de luxe, je sais qu'étant inconnues dans la subdivision, elles ne pourraient s'y introduire aujourd'hui : aussi ne font-elles pas l'objet de ma lettre, qui s'applique, en général, à toutes les économies possibles sur le matériel de la flotte.

Je compte sur vous, Monsieur le Commandant, ainsi que sur messieurs les officiers chargés du détail et commis d'administration, pour que les rechanges doublent au moins le temps de leur durée, ce qui est possible avec notre règlement beaucoup trop large dans certaines parties.

Recevez, etc., etc.

*Le Commissaire de la République, commandant
la subdivision navale,*

Signé : LAVAUD.

Pour copie conforme :
Le Secrétaire archiviste,
A. DE ST-AUBIN.